

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 novembre 2007
Français
Original : espagnol

Soixante-deuxième session

Point 8 de l'ordre du jour

Débat général**Lettre datée du 31 octobre 2007, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Représentant permanent
de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration écrite de la délégation de la République argentine, exerçant son droit de réponse à la lettre datée du 28 septembre 2007 émanant du Représentant permanent de la République islamique d'Iran (A/62/485 et annexe) concernant le discours prononcé par le Président Néstor Kirchner, le 25 septembre 2007, lors de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Jorge **Argüello**



**Annexe à la lettre datée du 31 octobre 2007
adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de la République
argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le 28 septembre 2007, le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, exerçant son droit de réponse au discours prononcé par le Président de la République argentine, Néstor Kirchner, le 25 septembre dernier, lors de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, a demandé que l'on distribue le texte d'une lettre et d'une déclaration en date du 15 octobre 2007 au titre du point 8 de l'ordre du jour de l'Assemblée (A/62/485 et annexe).

Par la présente, le Gouvernement argentin rejette les critiques offensantes et dénuées de tout fondement faites à l'encontre des institutions argentines et du Président, Néstor Kirchner, dans ladite déclaration.

Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale, le Président a rappelé que l'Argentine avait condamné à plusieurs reprises la grave menace posée par le terrorisme international car elle estime que les actes terroristes sont criminels et injustifiables. Il a en outre rappelé qu'un effort conjoint des États constituant la communauté internationale et, en particulier, de l'Organisation des Nations Unies s'imposait pour prévenir et éliminer ce fléau.

C'est pourquoi le Président, au nom de la République argentine, a prié à nouveau la République islamique d'Iran de collaborer véritablement avec les juges argentins, conformément au droit international applicable, pour permettre d'élucider l'affaire de l'Association mutuelle israélite argentine (AMIA), association dont le siège situé à Buenos Aires a été victime d'un attentat en 1994, qui a coûté la vie à 85 personnes.

À cet effet, le Président Néstor Kirchner a lancé un appel à la République islamique d'Iran pour qu'une commission rogatoire soit mise en place à la seule fin de parvenir à élucider les faits et de juger les responsables, par respect pour la mémoire des victimes.

Il convient, dans cette affaire judiciaire, d'appréhender plusieurs citoyens iraniens et un citoyen libanais. Par ailleurs, le Secrétaire général et le Comité exécutif d'Interpol ont décidé d'un commun accord, de lancer des mandats d'arrêt (« notices rouges ») à l'encontre de ces citoyens. La décision finale sera soumise à l'Assemblée générale d'Interpol qui se tiendra au Maroc du 5 au 8 novembre prochain, afin qu'elle approuve la décision prise par le Comité exécutif.